

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

Est par la présente donné par le secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, que:

Suivant la dernière imposition de taxes, le rôle de perception est complété et déposé à mon bureau et qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti;

Que toutes personnes dont les noms y apparaissent comme sujettes au paiement desdites taxes, arrérages ou autres deniers sont tenues de les payer dans les 30 jours qui suivent la mise à la poste de cette demande de paiement.

Donné à Saint-Anselme ce 12^e jour du mois de février 2019.



Louis Felteau
Directeur général, secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, résidant à Saint-Anselme certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 11 et 17 heures de l'après-midi, le 12^e jour du mois de février 2019.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 12^e jour du mois de février 2019.



Louis Felteau
Secrétaire-trésorier